

164505 - Se chausser tout en restant debout

La question

Comment juger le fait de se chausser tout en restant debout?

La réponse détaillée

Louanges à Allah

Il n'y a aucun inconvénient à se chausser tout en restant debout. Cependant si on a des chaussures dont le port nécessite une assistance ou qu'on peut mettre en restant debout que difficilement, il vaut mieux s'asseoir pour les mettre car c'est la meilleure posture. D'après Abou Hourayrah (P.A.a) le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a interdit qu'on mette ses sandales tout en restant debout.» (rapporté par at.-Tirmidhi, (1697) d'après un hadith de Djabir (P.A.a) (3606) et jugé authentique par Cheikh al-Albani (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dans as-silsilah as-sahihah (719).

Al-Khattabi (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «**il semble qu'on ait interdit de mettre ses sandales tout en restant debout puisqu'il est plus facile de le faire assis. On pourrait même trébucher en agissant de la sorte. Voilà pourquoi l'ordre est donné de le faire assis et d'utiliser ses mains pour agir sûrement.**» Extrait de Ma'alim as-Sunan (4/203).

Al-Manawi (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «**l'ordre véhicule une orientation car il est plus facile et plus sûr de mettre ses sandales assis. C'est ce qui a permis à at.-Tibi et à d'autres de restreindre l'interdiction au cas où il serait difficile de mettre les chaussures debout comme le cas des bottes.**» Extrait de Faydh al-Quadir (6/441).

Cheikh Ibn Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit à propos de l'interdiction de se chausser tout en restant debout: «**cela concerne les chaussure dont la mise nécessite un effort car si celui qui veut les mettre tenait à rester debout alors que l'opération nécessite une certain traitement, il pourrait tomber s'il lève son pied pour bien installer la chaussure. Quant aux sandales bien connus de nos jours, il n'y a pas de mal à les mettre**

tout en restent debout car il est facile de les mettre et de les ôter tout étant debout. Allah est le garant de l'assistance.» Extrait de charh Riyadh as-Salihine (1/1953) selon la numérotation de la Chamila (librairie virtuelle).

Allah le sait mieux.